



# Enregistrement



## des véhicules Fliegl

### Identifications de la garantie

Les contrôles techniques sont à effectuer avec l'accord de la société Fliegl à l'usine de Triptis ou avec une société de service partenaire et reconnue par la société Fliegl.

Si ces contrôles techniques ne sont pas réalisés après 100.000 km ou 1 an (à partir de la livraison), la garantie du véhicule expire. Après la période de garantie, il est recommandé d'effectuer les contrôles techniques tous les 50.000 km, ou 2 fois par an !

### Propriétaire du véhicule

*Société			
*Rue			
*Code/ville		*Pays	
*Téléphone		*Fax	
E-mail		Email	

### Contact du propriétaire

*Nom		*Prénom	
*Fonction		*Téléphone	
Fax		Portable	
E-mail			

### Garantie valable pour toutes les (semi-)remorques de FLIEGL Triptis

*Modèle	SES / SZS SDS / SVS	DHKA/DHKS ZHKA/ZHKS	ZTS / DTS VTS	TTS / TPS TSK / TKF	ZSK / DSK	ZPS / DPS	ZWP
*Carrosserie	Ridelles / PLSC			Génie-civil			
	Porte- Conteneur			Transport			
	Porte-engin			Benne			

*Numéro de châssis	
--------------------	--

*Immatriculation	
------------------	--

*Date 1ère immatriculation	
----------------------------	--

### Attention

*Mise en service en %	
Europe de l'ouest	
Europe de l'est	
Chantiers	



Entre les premiers 2000 et 5000 kms et après chaque changement de tracteur, il faut réaliser une synchronisation du freinage entre la (semi-)remorque et le tracteur afin d'obtenir une répartition optimale du freinage.

Merci de remplir ce formulaire intégralement (\* = champ obligatoire) et de l'envoyer pour l'enregistrement à la société Fliegl Fahrzeugbau GmbH Triptis ou une de ses filiales. La GARANTIE FLIEGL n'est valable que si le véhicule est enregistré par son propriétaire / utilisateur.